

Règlement Intérieur Lycée Jean-Auguste Margueritte

je ne dois pas être en possession d'un objet dangereux dans l'établissement (arme blanche, par exemple...)

J'ai le devoir de n'user d'aucune violence



Je peux faire valoir mes droits contre toute forme de violence

Si je manque au règlement, j'aurai des sanctions qui peuvent être appliquées (avertissements, blâmes ou exclusions)

je ne dois pas utiliser le téléphone portable pendant les cours

Je ne dois pas manifester d'appartenance religieuse



je ne dois pas favoriser l'entrée d'une personne étrangère n'ayant pas l'autorisation de la direction

je dispose de la liberté de réunion, d'association, de publication



Je ne dois pas être en possession de produits illicites

Je ne dois ni boire ni fumer dans l'enceinte du lycée

Mes retards doivent être exceptionnels et justifiés



je dois me présenter à tous les cours, tous les jours

Si je suis exclu(e) de cours ou de l'établissement, je suis tenu(e) de réaliser le travail demandé

Je dois obligatoirement assister aux cours et à mes options facultatives

Je suis responsable de la propreté de mon poste de travail et de son environnement

Je dois justifier mes absences

Je ne dois pas monter en classe avant la sonnerie
je respecte les horaires de cours

je dispose de la liberté d'expression individuelle et collective

Je dois avoir une attitude respectueuse envers les autres, le matériel et l'environnement

